



PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2021

# PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2021

## INTRODUCTION

La commune d'Althen des Paluds est située au cœur du bassin des Sorgues dans la plaine du Comtat.

Sa population connaît une croissance relativement rapide de l'ordre de 0.7 à 0.8 % par an depuis une dizaine d'années.

La Municipalité a non seulement une volonté forte de mise en place d'actions cohérentes et coordonnées mais aussi le souhait de formaliser un partenariat renforcé avec les différents acteurs institutionnels et locaux afin de pouvoir offrir des services en adéquation avec les besoins des enfants et des jeunes de son territoire et d'être ainsi actrice d'une réelle éducation partagée. Cette politique éducative locale s'exprime à travers différents champs d'interventions (loisirs, social, citoyenneté, insertion, culturels, sportifs...) et intervient tant dans le cadre d'actions concrètes que sur les infrastructures.

Elle nécessite donc une véritable réflexion, un étayage objectif et ne peut se mettre en œuvre que par des étapes dûment évaluées.

Bien que son nombre d'habitants soit encore modeste (2906 au 1<sup>er</sup> Janvier 2021), Althen des Paluds dispose de structures d'accueil conséquentes en regard de sa taille : Accueil de loisirs municipal 3/12 ans depuis 2001 - Crèche municipale depuis 2009 - Accueil Jeunes 11/17 ans et Accueil de loisirs périscolaire 3/12 ans depuis 2013 - Un tissu associatif développé dans le domaine sportif et culturel - Des infrastructures municipales de qualité (plateau sportif, parcs municipaux, salle René TRAMIER, Maison des Associations, salle « La forge -espace Bernard Le Meur », le « Pré aux chênes » ...) Ces structures proposent une offre de services importante en fonction des âges et de leur public.

Après quatre années de développement des objectifs du précédent Projet éducatif territorial il nous incombe de proposer une actualisation des données, modifier certaines organisations et définir de nouveaux objectifs. Articuler et équilibrer les temps scolaires et les temps libres sont autant de priorité pour la réussite et l'insertion des plus jeunes. C'est cet objectif que souhaite mettre en place la Municipalité par la mise en œuvre du Projet Educatif Territorial.

## Pourquoi ? Pour qui ? Et vers qui ?

Le projet éducatif traduit la volonté politique de la municipalité de mettre en place des temps de loisirs collectifs de qualité déclarés auprès du SDJES<sup>1</sup>. Il représente le cadre dans lequel l'organisateur souhaite que se déroule l'accueil des publics de la petite enfance jusqu'à la majorité. Il traduit l'engagement de l'organisateur, ses orientations et décrit les moyens mis à disposition sur le territoire communal.

Il représente un outil de communication essentiel auprès des acteurs du territoire :



- Pour les équipes d'encadrement. Le projet éducatif définit les valeurs et moyens pour la construction du projet pédagogique.



- Pour l'ensemble des personnels de l'accueil, agents de cuisine, de ménage, afin que tous participent à son caractère éducatif, selon les rôles et missions de chacun.



- Pour les parents, auxquels il permet de mieux faire connaître les priorités de l'organisateur qui accueille leurs enfants et de confronter les objectifs de ce projet à leurs propres valeurs éducatives.



- Pour les partenaires des structures d'accueils, associations, écoles, autres établissements, afin d'avoir un regard sur les orientations pédagogiques de chacun et créer du lien.

## I. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

### Le territoire communal et intercommunal

**La commune d'Althen des Paluds** est localisée dans la partie ouest du département de Vaucluse, entre Avignon et Carpentras. Elle est rattachée au Canton de Carpentras Sud et fait partie de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat regroupant également les communes de Monteux, Pernes-les-Fontaines, Sorgues et Bédarrides.

**La commune dispose de nombreuses structures d'accueil pour les mineurs :**

- Accueil de loisirs municipal 3/13 ans
- Accueil de loisirs périscolaires municipal 3/12 ans
- Crèche municipale
- Accueil Jeunes municipal 11/17 ans
- RAM<sup>2</sup> cogéré avec la commune de Pernes-les-Fontaines
- Une MAM<sup>3</sup> et bientôt une deuxième (structures privées)
- Une maison des jeunes et de la culture de statut associatif
- Un tissu associatif dans le domaine sportif et culturel
- Des infrastructures municipales de qualité (plateau sportif, un skate-park, trois stades, trois parcs municipaux, la salle polyvalente René TRAMIER, la Maison des Associations, « La forge espace Bernard Le Meur », le « Pré aux Chênes »).

**Accessibilité et proximité :** La communauté de communes Les Sorgues du Comtat se situe à 20 minutes de la gare TGV d'Avignon et à 15 min de l'aéroport. Les migrations journalières domicile/travail restent très importantes vers les pôles urbains voisins d'Althen des Paluds. En effet, la part des actifs travaillant et résidant sur la commune est de 19.3%, contre 80.7% pour les actifs résidant sur Althen des Paluds et travaillant sur une autre commune. Ce phénomène

<sup>1</sup> SDJES : Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

<sup>2</sup> RAM : Relais d'Assistants Maternels

<sup>3</sup> MAM : Maison d'Assistants Maternels

## PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2021

s'explique en grande partie par la situation géographique de la commune : quasiment au centre du département de Vaucluse, traversée au nord par la voie rapide (RD942) qui relie Avignon à Carpentras et permettant ainsi de desservir le grand bassin d'emplois d'Avignon, ainsi que le secteur de Carpentras. Le tissu économique local est bien développé, et la commune est relativement indépendante pour ce qui est des premiers besoins de la vie quotidienne. Les offres commerciales d'Avignon (zone commerciale du Pontet) et de Carpentras permettent de compléter l'offre en services de proximité et en commerces.

**Une forte attractivité économique :** Idéalement située au cœur du Vaucluse et traversée par le réseau des Sorgues, la communauté de communes Les Sorgues du Comtat bénéficie d'un environnement particulièrement privilégié qui renforce encore son attractivité démographique, économique et touristique. Son emplacement entre Avignon et Carpentras en fait un territoire de développement stratégique.

Le secteur d'activité le plus représenté sur le territoire d'Althen des Paluds est le secteur tertiaire marchand (commerce, services divers, etc.), avec une part de 40.4%. Le secteur non marchand (administration publique, enseignement, santé, etc.) arrive en deuxième position avec 35.3%. Enfin, les secteurs de la construction, de l'industrie y sont les moins représentés. Par ailleurs, l'activité agricole, de par la qualité agronomique de son terroir, reste un atout en matière économique, même si le secteur connaît des difficultés depuis quelques années.

**Les catégories socioprofessionnelles** les plus représentées parmi les actifs sont les ouvriers (31.4%), les employés (29.3%) et les professions intermédiaires (21.5%), le taux de chômage est de 9.60% en 2020 en baisse de 0.90 points depuis 2017. **Les migrations journalières domicile/travail** restent très importantes vers les pôles urbains voisins d'Althen des Paluds, essentiellement Avignon.

### Les publics

**La population d'Althen des Paluds** s'élève à 2906 habitants en janvier 2021. Sa croissance est en constante augmentation depuis l'année 2000. Cette tendance devrait se poursuivre grâce au développement de projet logements sur les 5 prochaines années, pour atteindre 3300 habitants à l'horizon 2030.

**Natalité** : la natalité est variable selon les années mais avoisine les 30 naissances par an.

**Mortalité** : Le taux de mortalité y est en hausse comme de manière générale dans tout le département de Vaucluse depuis 2017.

La tranche d'âge ayant le plus augmenté en 10 ans est celle des 45 à 59 ans (+3,6%), cette augmentation se traduit également dans les tranches d'âges supérieures. Inversement, **c'est au niveau des 0 à 14 ans et des 30 à 44 ans que l'on observe une baisse (entre 2 à 4%).** Quant à la répartition par sexe, les femmes sont majoritaires sur presque toutes les tranches d'âges.

**Les ménages sont les structures familiales les plus représentées** (69,7 % en 2017 dont 31,6% couple avec enfants). Ils sont cependant en baisse constante depuis 2007 au profit de couples sans enfants et de ménages d'une personne. **La part des couples avec enfants reste le type de ménage majoritaire** bien qu'en diminution constante à cause du phénomène de desserrement des ménages.

**La commune accueille au sein de son établissement scolaire** du 1<sup>er</sup> niveau 109 maternels et 201 élémentaires. Les collèges de Lou Vignarès à Vedène, Sylve à Carpentras et Notre Dame du Bon Accueil à Monteux accueillent quant à eux près d'une centaine de collégiens althénois. Les lycéens sont répartis de manière plus diffuse sur le territoire vauclusien en fonction des établissements choisis.

### Habitat

Compte tenu de sa localisation, la commune bénéficie d'un fort développement de l'habitat résidentiel en milieu rural, en offrant un cadre de vie de qualité. **Le nombre de logements est passé de 1162 en 2013 à près de 1400 en 2021.** La part de résidences principales représente plus de 93% du parc de logements en 2017 et probablement autant à ce jour. Le nombre de locataires a augmenté entre 2008 et 2017 (+32,2%), mais reste faible comparativement à d'autres

## PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2021

communes voisines (26,5% du parc de logement). À noter que le nombre de petits logements (entre 1 et 3 pièces) reste minoritaire sur la commune, où les logements de 4 pièces et plus, représentent plus de 71% du parc.

En 2021, la commune dispose de 79 logements sociaux et 17 logements assimilés.

Au regard des constructions récentes de logements sociaux, la commune a rempli ses objectifs dans le cadre du PLH<sup>4</sup>, bien qu'elle ne soit soumise à aucune contrainte dans ce domaine, sa population étant inférieure à 3500 habitants. Enfin, L'OAP<sup>5</sup> du Four Bonjean et d'autres programmes inscrits au PLU<sup>6</sup> se traduiront par la construction de plus de 100 logements avec une augmentation du nombre d'habitants estimée à 250.

### Pratiques de loisirs

#### Les équipements culturels

- . **Bibliothèque pour Tous** : située en centre-ville à proximité de la Maison des Associations et des écoles, elle se compose d'une bibliothèque jeunesse et d'une ludothèque. L'emprunt des livres est gratuit pour les enfants. Elle participe et s'implique dans de nombreuses manifestations du village.
- . **Comité des Fêtes** : subventionné par la municipalité, il organise les diverses manifestations du village, (fête de la musique, carnaval, fête votive, nuit de la St Jean, marché de Noël...).
- . **La Commission municipale de la Culture** : elle favorise l'accès à la culture pour tous par le biais de manifestations culturelles (salon de sculpture et peinture, expositions, salon de la photographie, festival de théâtre, concerts...) tout au long de l'année.
- . **La Maison des Associations** : Bien que disponible à la location elle est essentiellement destinée à des activités extra-scolaires (elle est très proche des deux groupes scolaires) et associatives : associations sportives et culturelles, activités du 3<sup>e</sup> âge etc... .
- . **La salle René Tramier** : Elle est aussi à disposition des associations locales et peut être louée par les habitants. On peut y organiser des manifestations culturelles des fêtes , des lotos etc ...
- . **La MJC<sup>7</sup>** propose différentes activités culturelles et sportives (théâtre, poterie, yoga, pilates...)
- . **La salle municipale « La Forge, espace Bernard Le Meur »** dont la rénovation est bientôt terminée sera dédiée à des activités intergénérationnelles.

#### Les équipements et permanences sociales

- . **Le CCAS<sup>8</sup>** : gestionnaire de la crèche municipale « Les Petites Puces », il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune. Il exerce sa mission en liaison étroite avec les institutions publiques et privées (CAF, MSA, associations). A cet effet, il peut mettre en œuvre des moyens ou des structures de concertation et de coordination. A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées : aide et accompagnement des personnes âgées, aide aux personnes handicapées, aux enfants, aux familles en difficulté, lutte contre l'exclusion, etc.

#### Les équipements sportifs

- . **Stade municipal René Pujol** : un double terrain de foot en accès libre, et deux autres terrains utilisés pour les activités des associations sportives de la commune.
- . **Complexe sportif** : comprenant citystade, skate park, parcours de santé adapté, en accès libre et une salle municipale destinée principalement au club de football mais aussi utilisée par l'ALSH<sup>9</sup> ou l'Accueil Jeunes à l'occasion de certains événements (petites et grandes vacances).
- . **Tennis municipal** : accès fermé et local destiné au club de tennis.

<sup>4</sup> PLH : Programme local de l'habitat

<sup>5</sup> OPA : Opération d'aménagement et de programmation

<sup>6</sup> PLU : Plan local d'urbanisme

<sup>7</sup> MJC : La Maison des Jeunes et de la Culture

<sup>8</sup> CCAS : Le Centre communal d'action sociale

<sup>9</sup> ALSH : Accueil de loisirs sans hébergement

## PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2021

- . **Jardins publics** : espace Karlstejn, jardin de Montecarlo et square de Mylau en accès libre.
- . **Le « Pré aux chênes »** : espace naturel aménagé, à réserver auprès de la mairie.
- . **Sentiers pédestres les sorgues vertes** : Balades bucoliques et rafraîchissantes au bord de l'eau et découverte de la faune et flore.

## II. AXES, VALEURS ET OBJECTIFS

Dans le développement de la cohérence éducative, nécessaire à l'équilibre d'un enfant ou d'un jeune, la question du lien entre les structures d'accueil, les associations, l'école, les parents et d'autres acteurs devait être au cœur de ce nouveau Projet Educatif. Cependant, la situation sanitaire a rendu difficile les échanges, le développement d'actions passerelles, et compliqué d'autant la mise en place de nouveaux partenariats. Cela nous amène à nous interroger sur la possibilité de réaliser des objectifs qui tendraient en ce sens sur les trois prochaines années mais nous avons toutefois la volonté d'y arriver. Si les relations et la communication entre les structures du territoire qu'elles soient municipales, associatives ou privées restent encore à développer, la municipalité a fait le choix d'axer sa politique jeunesse sur les valeurs suivantes.

## EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

L'éducation à l'environnement vise à acquérir des connaissances, des valeurs, des comportements et des compétences pratiques afin d'inciter notre jeunesse à participer de façon responsable et efficace à la prévention et à la gestion de la qualité de l'environnement. Elle s'appuie sur des valeurs de respect de la vie , de la diversité , en y associant les notions de respect de l'individu, de son épanouissement, de sa liberté et des relations qu'il peut entretenir avec son milieu.

Cette volonté portée par la municipalité s'accompagne par la mise en place d'une station de tri des déchets directement intégrée au réfectoire, de nouveaux objectifs anti-gaspillage, ainsi que l agrandissement de la cuisine, du réfectoire et de l ALSH municipal, avec des matériaux plus éco-responsables.

### Objectifs éducatifs à développer au sein des structures

- ▢ Conduire les enfants et les jeunes vers l'écocitoyenneté ; les rendre responsables et acteurs du respect quotidien et de la protection de leur environnement, comme un facteur fondamental d'équilibre et de bien-être.
- ▢ Découvrir et analyser les enjeux liés à la protection de l'environnement et au développement durable sur son territoire proche et éloigné.
- ▢ Favoriser une meilleure compréhension de son milieu de vie qu'il soit naturel ou urbain
- ▢ Respecter l'équilibre écologique du milieu sur lequel nous intervenons et réfléchir aux impacts de nos interventions.
- ▢ Favoriser l'éducation en immersion naturelle et l'animation de terrain sur des sites de proximité et sur des espaces naturels ouverts.
- ▢ Permettre à tous d'adopter des comportements respectueux de la nature et de l'environnement

### Résultats attendus (éléments d'évaluation)

- Sensibilisation du public aux questions environnementales proches et mondiales
- Découverte et connaissance de son territoire naturel, urbain et patrimonial
- Développement d'un esprit éco-responsable
- Projets et actions de pleine nature
- Sorties, mini-camps, séjours de découverte en milieu naturel
- Participation et ou connexion avec les actions déjà développées sur le territoire

## Indicateurs quantitatifs, qualitatifs

Le nombre d'activités proposées en lien avec les valeurs de l'éducation à l'environnement. L'évaluation et la perception de ces valeurs par les enfants et les jeunes au travers d'un outil d'évaluation où d'un évènement. La fréquentation par tranche d'âge sur ces actions spécifiques.

## VIVRE ENSEMBLE

Le vivre ensemble, croise de nombreuses valeurs essentielles au développement d'un citoyen parfaitement intégré dans une société en constante mutation. Y sont développées les notions de bienveillance, d'écoute, d'entraide, de partage, de tolérance et de communication non violente.

C'est l'apprentissage de soi et des autres au travers des différences, des ressemblances, des situations de handicap, afin que chacun puisse s'épanouir et s'exprimer en pleine compréhension de l'autre et faire, ensemble.

### Objectifs éducatifs à développer au sein des structures

- ▢ Promouvoir l'entraide et la coopération au sein des structures entre les enfants, entre les enfants et les adultes (animateurs, personnels de ménage, de restauration...) et entre les adultes eux-mêmes (au sein des équipes)
- ▢ Valoriser les différences pour développer l'identité et la confiance en soi et les autres afin de construire et d'agir ensemble.
- ▢ Sensibiliser les enfants au respect des locaux, du matériel et des individus
- ▢ Développer des projets de solidarité entre les enfants, les jeunes, entre les générations
- ▢ Favoriser l'écoute et le respect de la prise de parole de chacun
- ▢ Développer l'apprentissage de la démocratie, de la citoyenneté

### Résultats attendus (éléments d'évaluation)

- Projets et actions solidaires
- Sensibilisation du public aux différences, à la vie en collectivité
- Réduction des actes d'incivilités
- Projets et actions de valorisation des enfants et des jeunes

## Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Le nombre d'activité et de projets en lien avec les valeurs du vivre ensemble.

L'évaluation et la perception de ces valeurs par les enfants et les jeunes au travers d'outils d'évaluation ou d'actions solidaire.

Le nombre de cas d'incivilités.

Le nombre de réunion de sensibilisation auprès des enfants et des jeunes sur les questions de vivre ensemble (projet « un midi entre copains » entre autres).

## DEVELOPPEMENT DE SOI ET BIEN ÊTRE

### Objectifs éducatifs à développer au sein des structures

- ▢ Promouvoir le développement de l'enfant dans un environnement bienveillant en favorisant la co-éducation
- ▢ Assurer la sécurité physique et morale des enfants et des jeunes
- ▢ Inciter à la responsabilisation dans le respect des besoins, des capacités et de l'épanouissement des enfants et des jeunes
- ▢ Permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix, de se sentir acteur de ses loisirs, pour être acteur de sa vie plus tard
- ▢ Développer des temps de relâchement et de déconnexion du quotidien, tout en assurant des repères sécurisants

## Résultats attendus

- Activités adaptées au rythme et à la maturité des enfants
- Activités en cohérence avec l'environnement de l'enfant et du jeune
- Transitions temporelles et spatiales facilitées au sein de la structure éducative
- Prise en compte des besoins et attentes des enfants dans les actions mises en place
- Temps de communications informels développés
- Valorisation des enfants et des jeunes
- Responsabilisation des enfants et des jeunes

## Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Questionnaire auprès des familles sur la satisfaction et l'adhésion de leurs enfants aux activités, ainsi que sur les modalités d'accueil.

La stabilité des équipes intervenantes auprès des enfants.

La Fréquentation des structures.

Le nombre de temps d'échanges centrés sur l'écoute et le ressenti des enfants et des jeunes

## COHERENCE DES PROPOSITIONS EDUCATIVES

Le temps de l'enfant peut être réfléchi globalement plutôt que scindé en différentes périodes distinctes dans une même journée. Pour cela, il est nécessaire que les co-éducateurs contribuant à l'éducation des enfants se concertent et œuvrent ensemble pour apporter de la cohérence à leurs actions. Il s'agit également pour les structures du territoire de s'harmoniser et de développer des projets communs structurants pour les enfants et les jeunes althénois.

## Objectifs éducatifs à développer au sein des structures

- Apporter de la cohérence aux actions éducatives du territoire
- Réfléchir et travailler à des actions communes dans le respect des protocoles sanitaires
- Favoriser les dispositifs passerelles d'une structure à l'autre
- Développer de nouvelles formes d'échanges, de communication, afin de s'adapter aux protocoles sanitaires

## Résultats attendus

- Rencontres avec les partenaires
- Réunions de concertation éducatives
- Identification des complémentarités de compétences
- Plan mercredi

## Indicateurs quantitatifs et qualitatif

Pertinence et qualité des outils de communication.

Nombre de réunions de concertation éducative.

Temps de rencontres et évènements communs.

### III. LES ACTEURS PUBLICS DU TERRITOIRE ET LEURS LIENS

#### PETITE ENFANCE

Crèche multi accueil « Les Petites Puces »			
Gestionnaire	CCAS (commune)	Ouverture	Depuis 2009
Capacité d'accueil	15 places	Age des enfants accueillis	2 mois et demi à 3 ans Accueil d'enfants en situation de handicap
Direction	Vanessa Martin Educatrice de jeunes enfants	Encadrement	2 auxiliaires de puériculture 2 aides auxiliaires et 1 agent d'entretien
Horaires	7h30 – 18h30	Jours d'ouverture	Du lundi au vendredi
Partenaires institutionnels	PMI <sup>10</sup> CAF <sup>11</sup> , MSA <sup>12</sup> , département et commune		

**Les liens :** En partenariat avec le centre de vie « La Garance », structure privée d'accueil de personnes atteintes de maladies neurodégénératives. Lien fort noué avec les autres structures d'accueil de la petite enfance notamment le RAM et la MAM, par des rencontres, des évènements communs et un réseau d'informations et d'orientation des parents sur les structures du territoire. Lien également fort avec l'école pour des projets passerelles avec la maternelle mais également avec l'ALSH extrascolaire et Périscolaire sur des visites ponctuelles les mercredis matin, et en juillet pour un projet passerelle.

**Atouts :** Structure familiale qui favorise les échanges et le lien de confiance entre les parents et les professionnelles. L'accueil est personnalisé et le respect du rythme de l'enfant est favorisé. Grande adaptabilité de l'équipe qui propose chaque année des projets créatifs (potager, massages bébé, bibliothèque parents et enfants etc..).

**Actions à développer :** Développement de la passerelle crèche-école. Un agrandissement des locaux, voire la création d'une autre structure à l'extérieur du centre-ville serait à envisager dans les 10 prochaines années.

<sup>10</sup> PMI : Le service de protection maternelle et infantile (PMI) est un service départemental, placé sous l'autorité du président du conseil départemental et chargé d'assurer la protection sanitaire de la mère de l'enfant et des moins de 6 ans dans les structures d'accueil du public

<sup>11</sup> CAF : La Caisse d'allocation Familiale

<sup>12</sup> MSA : Mutualité sociale agricole, gère la santé, famille, retraite, accidents du travail des exploitants et salariés agricoles

Relais d'Assistantes Maternelles			
<b>Gestionnaire</b>	Mairie de Pernes Les Fontaines, antenne d'Althen des Paluds		
<b>Animatrice RAM</b>	Sévéra Mathieu	<b>Encadrement</b>	13 assistantes maternelles
<b>Âge des enfants accueillis</b>	2 mois et demi à 3 ans	<b>Accueil d'enfants en situation de handicap</b>	Oui

**Les liens :** Organisation d'ateliers entre les différentes assistantes maternelles en lien avec l'ALSH et l'école. Lien fort noué avec les autres structures d'accueil de la petite enfance notamment la crèche et la MAM, par des rencontres, des évènements communs et un réseau d'informations et d'orientation des parents sur les structures du territoire.

**Actions à développer :** Mise à disposition d'une salle municipale pour les futurs ateliers, renforcement des liens et échanges entre les acteurs éducatifs du territoire. Les RAM vont changer d'appellation pour les Relais Petite Enfance et adopteront de nouvelles missions en direction des familles et des professionnels.

## ENFANCE ET JEUNESSE

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Extrascolaire			
<b>Gestionnaire</b>	Commune	<b>Date d'ouverture</b>	Depuis 1996
<b>Capacité d'Accueil</b>	De 68 à 104 enfants Sept 2022 : 150 enfants	<b>Âges des enfants accueillis</b>	De 3 à 13 ans Accueil d'enfants en situation de handicap
<b>Direction</b>	Camille Aguilar DEJEPS et Olsen Melissa BAFD,	<b>Encadrement</b>	7 à 10 animateurs CAP petite enfance, BAFA, non diplômés
<b>Horaires d'ouverture</b>	7h30-18h15	<b>Fermeture</b>	Vacances de Noël et jours fériés
<b>Locaux</b>	Locaux de l'ALSH / Salle de psychomotricité /Accès extérieur /Locaux de l'école maternelle		
<b>Partenariats institutionnels</b>	PMI, SDJES, CAF, MSA et Commune		

**Les liens :** Passerelles avec la crèche et l'Accueil jeunes, partage de locaux et de personnels avec l'ALSH périscolaire. En lien également avec le RAM, le centre de vie la Garance et les parents dans le cadre de soirées, spectacles dédiés.

**Atouts :** Capacité d'accueil importante en raison de l'utilisation des locaux de l'école maternelle en plus de ceux propre à l'ALSH. Organisation de mini-camps à pâques et en été tournés vers la découverte de la nature et le développement de l'autonomie dans la vie quotidienne. Rayonnement important en terme d'attraction (public d'autres communes). Proximité avec les parents. Cohérence d'amplitude d'accueil avec l'ALSH périscolaire (7h30-18h15). Locaux adaptés à l'accueil de public en situation de handicap.

**Actions à développer :** Transformation des locaux existants de l'ALSH. Chantier prévu entre juillet 2021 et septembre 2022, agrandissement de l'existant pour permettre un accueil complet des enfants dans les seuls locaux ALSH.

<b>L'Accueil Jeunes</b>			
<b>Gestionnaire</b>	Commune	<b>Date d'ouverture</b>	2014
<b>Capacité d'Accueil</b>	19	<b>Âges des enfants accueillis</b>	De 11 à 17 ans Accueil d'enfants en situation de handicap
<b>Direction</b>	Julien Domergue, BPJEPS	<b>Encadrement</b>	Animateurs supplémentaires pour l'organisation des séjours
<b>Horaires d'ouverture</b>	Mercredis : 14h-19h Périscolaire : 16h-19h Vacances scolaires : 10h-19h Été : 10h-20h	<b>Fermeture</b>	Vacances de Noël et jours fériés
<b>Partenariats institutionnels</b>	PMI, SDJES, CAF, MSA et commune		

**Les liens :** Passerelle avec l'ALSH pour l'accueil des 11 ans. Participation aux évènements de la commune (marché de Noël, manifestation culturelles etc.). Projets solidaires.

**Atouts :** Locaux et matériel adaptés à l'accueil d'adolescents. Proximité et accessibilité avec le centre du village. Un directeur/animateur identifié depuis 2014. Construction des plannings, sorties et séjours en lien avec les demandes et envies des jeunes. Fréquentation stable depuis 2017. Proposition de séjours et mini-séjours, de stages, de découverte ou de développement de l'autonomie, avec pour objectif de rendre le jeune acteur de ses loisirs.

**Actions à développer :** Recrutement d'un agent d'animation supplémentaire pour assurer la continuité d'ouverture des locaux sur l'année. Réflexion sur la location d'un minibus afin d'assurer les déplacements lors d'activités et favoriser la découverte du territoire et les rencontres avec les AJ proches.

<b>L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Périscolaire</b>			
<b>Gestionnaire</b>	Commune	<b>Date d'ouverture</b>	Depuis 2013
<b>Capacité d'Accueil</b>	56 maternels et 54 élémentaires	<b>Âges des enfants accueillis</b>	De 3 à 13 ans Accueil d'enfants en situation de handicap
<b>Direction</b>	Nawalle Amir BPJEPS, et Mélissa Olsen BAFD,	<b>Encadrement</b>	11 animateurs CAP petite enfance, BAFA, non diplômés
<b>Horaires d'ouverture</b>	Matin 7h30-8h30 Soir 16h30-18h15 Mercredi 7h30-18h15	<b>Fermeture</b>	Vacances de Noël et jours fériés
<b>Locaux</b>	Locaux de l'ALSH / Salle de psychomotricité /Accès extérieur /Locaux de l'école maternelle		
<b>Partenariats institutionnels</b>	PMI, SDJES, CAF, MSA et Commune. Labellisation « Plan mercredi » en janvier 2020.		

**Les liens :** Accueil sur les mercredis des enfants de la crèche dans un projet d'échange annuel. L'ALSH périscolaire tisse également des liens avec le centre de vie « La Garance » avec des projets solidaires et des visites auprès des résidents. Dans le cadre de la labellisation Plan mercredi, les projets d'écoles sont déclinés dans des versions plus ludiques.

**Atouts :** Programme d'activités à la période avec de vrais enjeux pédagogique, temps du mercredi travaillé autour du bien-être de l'enfant afin de proposer un temps de relâche de la semaine mais complémentaire aux apprentissages. Dissociation de l'aide aux devoirs du périscolaire en 2019, avec une réelle proposition en lien avec les besoins des parents, possibilité de passerelle entre les deux dispositifs. Diminution de la tarification en lien avec cette dissociation.

La fréquentation du périscolaire a subi une forte hausse en 2018-2019, allant jusqu'à dépasser les capacités d'accueil théoriques. La dissociation de l'aide aux devoirs a permis de rétablir des jauge convenables et de permettre à l'ALSH périscolaire de faire de véritables propositions d'activités en lien avec les objectifs éducatifs de la commune. Amplitude horaire large afin de répondre aux besoins de la population. (7h30-8h30/16h30-18h15), notamment pour les travailleurs d'Avignon. Continuité de fonctionnement toute l'année scolaire.

**Actions à développer :** Transformation des locaux existants de l'ALSH. Chantier prévu entre juillet 2021 et septembre 2022, agrandissement de l'existant pour permettre un accueil complet des enfants fréquentant l'ALSH périscolaire dans les seuls locaux ALSH. Une augmentation de la fréquentation en raison de l'ouverture d'une nouvelle classe maternelle est à prévoir sur les trois prochaines années. Enfin, le lien avec les associations culturelles et sportives est à développer.

## L'ECOLE

Ecole maternelle André de Richaud			
<b>Gestionnaire</b>	Education nationale	<b>Date d'ouverture</b>	Depuis 2009
<b>Capacité d'Accueil</b>	109 élèves	<b>Âges des enfants accueillis</b>	De 3 à 6 ans Accueil d'enfants en situation de handicap
<b>Direction</b>	Jean François Martel	<b>Enseignement</b>	5 enseignants sur 4 classes et 5 ATSEM, 2 AVS
<b>Horaires d'ouverture</b>	8h20-11h20 13h20 -16h20 Fermeture le mercredi	<b>Fermeture</b>	Vacances scolaires et jours fériés
<b>Locaux</b>	4 salles de classes, 1 bibliothèque, 2 dortoirs, une tisanière, un bureau 2 espaces sanitaires		
<b>Partenariats institutionnels</b>	PMI, éducation nationale et commune.		

Ecole élémentaire Simone Veil			
<b>Gestionnaire</b>	Education nationale	<b>Date d'ouverture</b>	Construction en 1851
<b>Capacité d'Accueil</b>	201 élèves	<b>Âges des enfants accueillis</b>	De 5 à 12 ans Accueil d'enfants en situation de handicap
<b>Direction</b>	Marie France Tonnaire	<b>Enseignement</b>	10 enseignants sur 8 classes 2 AVS
<b>Horaires d'ouverture</b>	8h20-11h20 13h20 -16h20 Fermeture le mercredi	<b>Fermeture</b>	Vacances scolaires et jours fériés
<b>Locaux</b>	8 salles de classes, 1 bibliothèque, 1 bureau, 1 salle informatique, des sanitaires		
<b>Partenariats institutionnels</b>	PMI, éducation nationale et commune.		

**Les liens :** Les deux écoles sont en lien avec les temps périscolaires par le partage de leur projet d'école. Si la communication est facilitée avec l'école maternelle qui partage régulièrement ses locaux pour l'organisation de l'ALSH extrascolaire, il existe des freins avec l'école élémentaire. En raison de la crise sanitaire et de la réfaction des locaux de l'ALSH périscolaire, les locaux de l'école Simone Veil sont utilisés pour l'organisation de l'ALSH périscolaire.

## DISPOSITIFS PARTENAIRES

Restaurant scolaire			
Gestionnaire	Commune	Date d'ouverture	
Chef de cuisine	Patrick Koch	Personnel	2 agents de cantine et 1 agent de cantine/entretien
Horaires d'ouverture	11h35-13h30	Fermeture	Vacances de Noël et jours fériés
<b>Capacité d'accueil</b>		Petit réfectoire 90 places Grand réfectoire 90 places	

**Actions à développer :** réfaction des locaux du restaurant scolaire pour la création d'un réfectoire maternel de 90 places et d'un réfectoire élémentaire de 90 places. Installation d'une zone de tri des déchets dans le développement de la loi « Egalim » afin de réduire le gaspillage, et améliorer la qualité des produits servis aux public (50% du budget annuel en produit « de qualité » (aop, igp, label rouge) dont 20% de bio). Mise en place depuis 2019 d'un repas sans protéines une fois par mois, puis dans le respect de la loi Egalim depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 une fois par semaine. Lors des temps de vacances, le restaurant scolaire modifie ses menus en fonction des « thèmes » choisis par l'ALSH extrascolaire.

Un midi entre copains			
Gestionnaire	Commune	Date de création	2019
<b>Public concerné</b>	Elèves de l'école élémentaire Simone Veil sur les temps méridiens		
<b>Animation</b>	1 animateur	<b>Partenaires</b>	Élus, police municipale, intervenants
<b>Fonctionnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dispositif visant à réduire la violence et les incivilités à l'école :</li> <li>Organisation de réunions de sensibilisation aux actes de violence sous toutes leurs formes</li> <li>Mise en place d'outils de gestion des incivilités</li> </ul>		
<b>Constats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des incivilités constatées sur le temps méridien, mise en place d'une fiche de liaison entre les personnels de service et les parents en cas d'incident constaté.</li> <li>- La crise sanitaire a rendu caduque les réunions de sensibilisation des groupes d'enfants de l'école élémentaire</li> </ul>		
<b>Actions à développer</b>	Réflexion sur une autre modalité de sensibilisation. Projet à soutenir et à poursuivre		

Accompagnement aux apprentissages			
Gestionnaire	Commune	Date de création	2019
Public concerné	Elèves de l'école élémentaire Simone Veil sur les temps périscolaire du soir		
Direction	Nawalle AMIR	Encadrement	2 à 3 agents municipaux titulaires du baccalauréat
Fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps d'accompagnement et d'aide aux devoirs complémentaires de l'ALSH périscolaire.</li> <li>- Il dispose de sa propre tarification et de sa propre équipe d'agents.</li> </ul>		
Constats	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A répondu à un réel besoin identifié des parents en 2019.</li> <li>- Organisé dans des salles de classes favorisant la concentration et le travail.</li> <li>- La crise sanitaire a rendu caduque son organisation, les locaux étant réquisitionnés par le périscolaire.</li> </ul>		
Actions à développer	Poursuite du dispositif quand le protocole sanitaire sera moins chargé.		

## LES AUTRES ACTEURS DU TERRITOIRE

### LES ASSOCIATIONS

Bénéficiant du soutien de la municipalité, il existe une quarantaine d'associations sur la commune dont moins de la moitié en direction de la famille, de la jeunesse et des sports. Ces associations peuvent intervenir de manière ponctuelle dans les structures d'accueil municipales du territoire pour le développement de projets communs. Chaque année au mois de septembre, la fête des associations les réunit pour une journée de découverte festive et conviviale.

### LIENS ET PROJETS DEVELOPPES AVEC LES STRUCTURES D'ACCUEIL DU PUBLIC

La volonté des acteurs éducatifs du territoire est à l'ouverture et à la recherche de nouveaux partenariats. Si auparavant certaines associations participaient lors des temps de la réforme des rythmes scolaires, pour l'instant les liens sont en sommeil et nécessitent une énergie nouvelle pour se tisser à nouveau. Des discussions sont en cours avec certaines associations pour une participation réinventée sur les temps périscolaires.

### LES PARENTS

Principaux acteurs éducatifs avec l'école et les professionnels du loisir, les parents sont associés à l'école par l'association amicale laïque et par les représentants des parents d'élèves qui assurent la bonne communication avec les enseignants.

#### Liens et projets développés avec les structures d'accueil du public

Les parents interviennent également dans les temps périscolaires et des actions spécifiques leur sont dédiées comme la journée parents/enfants ou les manifestations comme le loto et le marché de Noël. Sollicités également par l'ALSH, ils peuvent être conviés sur des temps de veillées ou sur des événements (type spectacle). Ils sont aujourd'hui désireux de s'investir davantage au sein des structures éducatives du territoire.

## LES ETABLISSEMENTS PRIVÉS

### Le centre de vie « La Garance »

Le centre de vie de La Garance prend en charge des personnes présentant des maladies neurodégénératives. Depuis des années. Par l'intermédiaire de son service animation, des rencontres et échanges ont lieu entre résidents et publics de l'ALSH extrascolaire, périscolaire et l'Accueil Jeunes.

La crèche occupe quant à elle une place particulière avec de nombreux échanges tout au long de l'année (ateliers poterie, ferme pédagogique, fête de la musique, goûter, animation pâques, calino-thérapie animale)...

C'est un partenaire essentiel dans l'éducation au vivre ensemble et dans la compréhension du handicap.

### La Maison des Assistantes maternelle (MAM)

Depuis 2018, la MAM de statut associatif, accueille les enfants de 3 mois à deux ans et demi pour un total de 12 places. La MAM c'est à la fois le repère affectif rassurant des assistantes maternelles tout en bénéficiant de l'avantage de la petite collectivité. Construite de manière éco-responsable, en bois et privilégiant les produits d'entretiens non chimiques et le non jetable, la démarche de son projet pédagogique est en cohésion avec les valeurs d'éducation à l'environnement de ce PEDT<sup>13</sup>. La MAM est en lien direct avec la crèche « Les petites puces » et le RAM.

## LES MANIFESTATIONS CULTURELLES, FESTIVES ET ECO-CITOYENNES

La municipalité organise régulièrement des manifestations culturelles à destination du public :

- Fête des associations
- Festival de théâtre « sous les platanes »
- Salon de la photographie et de la peinture
- Marché de Noël féérique
- Conférences citoyennes
- Journée mondiale du nettoyage
- Le carnaval
- Des concerts de l'école de musique
- La nuit de la St Jean
- La nuit de la lecture
- Courses cyclistes
- ...

C'est l'occasion pour les structures éducatives du territoire de s'investir dans des actions solidaires et de s'associer à la municipalité dans l'organisation et la participation à ses évènements.

---

<sup>13</sup> PEDT : Projet éducatif territorial

## IV. EVALUATION DU PEDT

### LES TEMPS D'EVALUATION

L'évaluation annuelle du PEDT et des objectifs choisis par chaque structure du territoire repose sur deux modalités :

- Un support écrit où chaque directeur de structure fait le bilan par période et évalue ses propres objectifs pédagogiques en lien avec le PEDT.
- Des rencontres éducatives autour de l'échange de pratique et le développement de nouvelles articulations sur le territoire.

Chacune de ces modalités possède son propre calendrier qui sera défini lors de la première rencontre éducative en septembre de chaque année.

### Le bilan de fin d'été (septembre)

#### **Le Support écrit :**

*Structures concernées : ALSH extrascolaire, Accueil Jeunes.*

Sous la forme d'un écrit qualitatif et quantitatif, il est rédigé par chaque directeur de structure et permettra de faire le point sur :

- Les objectifs spécifiques de l'été
- Les séjours ou mini camps organisés
- Les passerelles ou échanges réalisés (crèche/école/ALSH extrascolaire/RAM)
- Les orientations pour l'année suivante

#### **La rencontre éducative :**

*Structures concernées : L'ensemble des acteurs éducatif du territoire souhaitant y participer.*

Sous forme d'échange de pratique, elle permet :

- De définir et communiquer l'orientation pédagogique annuelle de sa structure
- De s'informer sur les actions de chacun
- D'appeler à, ou de développer de nouvelles formes d'échanges
- D'échanger sur des problématiques liées à son secteur
- De maintenir le dialogue entre les acteurs du territoire

### Le bilan de mi- année (décembre)

#### **Objectifs du support écrit :**

*Structures concernées : ALSH extrascolaire, ALSH Périscolaire, Accueil Jeunes*

- Faire une première évaluation des objectifs pédagogiques retenus pour l'année
- Faire un bilan quantitatif de la fréquentation
- Pour les structures concernées, présenter les propositions de séjours hiver

#### **Objectifs de la rencontre éducative :**

*Structures concernées : L'ensemble des acteurs éducatif du territoire souhaitant y participer.*

- S'informer sur les actions de chacun
- Appeler à, ou développer de nouvelles formes d'échanges
- Echanger sur des problématiques liées à son secteur
- Maintenir le dialogue entre les acteurs du territoire

### Le bilan de fin d'année (début juin)

#### **Objectifs du support écrit :**

*Structures concernées : ALSH extrascolaire, ALSH Périscolaire, Accueil Jeunes*

- Faire l'évaluation des objectifs pédagogiques de l'année en lien avec les objectifs éducatifs du PEDT
- Faire un bilan quantitatif de la fréquentation annuelle
- Pour les structures concernées, présenter les propositions de séjours été

### **Objectifs de la rencontre éducative :**

*Structures concernées : L'ensemble des acteurs éducatif du territoire souhaitant y participer.*

- Echanger autour des nouvelles actions mises en place en lien avec le projet éducatif
- S'informer sur les actions de chacun
- Appeler à, ou de développer de nouvelles forme d'échanges
- Echanger sur des problématiques liées à son secteur
- Maintenir le dialogue entre les acteurs du territoire

## LES CRITERES D'EVALUATION

Reprise des indicateurs quantitatifs et qualitatifs

### **Education à l'environnement**

Le nombre d'activités proposées en lien avec les valeurs de l'éducation à l'environnement. L'évaluation et la perception de ces valeurs par les enfants et les jeunes au travers d'un outil d'évaluation où d'un évènement. La fréquentation par tranche d'âge sur ces actions spécifiques.

### **Vivre ensemble**

Le nombre d'activité et de projets en lien avec les valeurs du vivre ensemble.

L'évaluation et la perception de ces valeurs par les enfants et les jeunes au travers d'outils d'évaluation ou d'actions solidaire.

Le nombre de cas d'incivilités.

Le nombre de réunion de sensibilisation auprès des enfants et des jeunes sur les questions de vivre ensemble (projet « un midi entre copains » entre autres).

### **Développement de soi et bien être**

Questionnaire auprès des familles sur la satisfaction et l'adhésion de leurs enfants aux activités, ainsi que sur les modalités d'accueil.

La stabilité des équipes intervenantes auprès des enfants.

La Fréquentation des structures.

Le nombre de temps d'échanges centrés sur l'écoute et le ressenti des enfants et des jeunes

### **La cohérence des propositions éducative**

Pertinence et qualité des outils de communication.

Nombre de réunion de concertation éducative.

Temps de rencontres et évènements communs.

# **ANNEXE AU PEDT**

**ORGANISATION DES TEMPS PERISCOLAIRE**

**PLAN MERCREDI**

**ACCOMPAGNEMENT AUX APPRENTISSAGES**

## 1. ORGANISATION HEBDOMADAIRE DES TEMPS PERISCOLAIRE

L'organisation de la semaine scolaire réparti les enseignements sur huit demi-journées par semaine, pour un volume hebdomadaire de 24h d'enseignement (3h15 par matinée et 2h45 par après-midi) et 6h par jour. Cette répartition se veut cohérente avec le projet d'école et permet de maintenir la qualité éducative des activités périscolaires proposées sur les temps du matin et du soir. Cette organisation permet, en outre de garantir la régularité et la continuité des temps d'apprentissage en prenant en compte la globalité du temps de l'enfant. Depuis septembre 2018, le mercredi est en cohérence avec l'ensemble des temps périscolaires de la semaine. Depuis 2020, avec la mise en place du plan mercredi il possède ses propres objectifs en lien avec la charte qualité.

Horaires	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30/8h30	Accueil de loisirs périscolaire	Accueil de loisirs périscolaire	Mercredi périscolaire	Accueil de loisirs périscolaire	Accueil de loisirs périscolaire
8h20/8h30	Accueil des enseignants	Accueil des enseignants		Accueil des enseignants	Accueil des enseignants
8h30/11h45	Temps de classe	Temps de classe		Temps de classe	Temps de classe
11h45/13h30	Temps méridiens	Temps méridiens		Temps méridiens	Temps méridiens
13h30/13h45	Accueil des enseignants	Accueil des enseignants		Accueil des enseignants	Accueil des enseignants
13h30/16h30	Temps de classe	Temps de classe		Temps de classe	Temps de classe
16h30/17h	Goûter	Goûter		Goûter	Goûter
17h/18h15	Accueil de loisirs périscolaire	Accueil de loisirs périscolaire		Accueil de loisirs périscolaire	Accueil de loisirs périscolaire

## 2. L'ALSH PERISCOLAIRE ET L'INTEGRATION DU PLAN MERCREDI

### **Organisateur**

M. Michel TERRISSE- Maire  
Place De La Mairie – 842410 Althen Des Paluds  
Tel : 04.90.62.01.02  
Mail : [mairie@althendespaluds.fr](mailto:mairie@althendespaluds.fr)  
Site internet : [www.althendespaluds.fr](http://www.althendespaluds.fr)  
Partenaires institutionnels et financiers : CAF, MSA, SDJES, PMI, Commune

### **Direction**

Nawalle AMIR, titulaire du BPJEPS Loisirs tous publics

### **Lieux d'implantation de l'ALSH périscolaire**

Ecole maternelle André de Richaud, ALSH d'Althen des Paluds et Ecole élémentaire Simone Veil  
Adresse : Rue André de Richaud - 84210 ALTHEN DES PALUDS  
Tél. : 04.90.37.43.27  
Courriel : alsh@althendespaluds.fr

### **Capacité d'accueil théorique**

Temps du mercredi : 82 enfants

- 40 enfants de moins de 6 ans
- 42 enfants de plus de 6 ans

Temps du matin et soir : 140 enfants

- 50 enfants de moins de 6 ans
- 90 enfants de plus de 6 ans

### **Conditions d'admission**

Les enfants admis à l'ALSH périscolaire sont ceux scolarisés au sein des écoles communales. Les enfants des communes de l'intercommunalité ou extérieures sont acceptés le mercredi dans la limite des places disponibles.

### **Dates d'ouverture de la structure**

Année scolaire

### **Horaires d'accueil du matin :**

- de 7h30 à 8h20

### **Horaires d'accueil du soir :**

- de 16h30 à 18h15

### **Horaires d'accueil des mercredis :**

- De 7h30 à 9h00

- À 11h45 pour les forfaits repas + après-midi

- À 13h30 pour les forfaits après-midi sans repas

### **Horaires de départ des mercredis :**

- À 11h45 pour les forfaits matin sans repas

- À 13h30 pour les forfaits matin + repas

- De 16h30 à 18h15

### **Les objectifs périscolaires matins et soir**

La structure oriente ses temps d'accueil du matin et du soir sur une complémentarité avec les projets d'école. Ainsi, certains axes définis dans le projet d'école maternelle et élémentaire seront développés de manière ludique afin d'assurer une cohérence éducative entre la structure de loisirs et l'école.

De plus, initié en 2018 par le projet « Un midi entre copains » visant à réduire les violences et incivilité sur les temps méridiens, sera également intégré à cette volonté de cohérence en développant au sein de l'ALSH périscolaire des objectifs liés à la citoyenneté et au respect. Enfin, les besoins physiques et moraux des enfants resteront le fil rouge que l'équipe pédagogique suivra dans la mise en place des activités.

<b>O.G 1 Développer la citoyenneté et des projets, en complémentarité avec l'école</b>	
<b>O.GI 1 Développer les notions de respect et de citoyenneté</b>	<b>O.GI 2 Développer des activités en lien avec les projets d'école</b>
Favoriser la réflexion autour des règles de vie en société	Développer les axes des projets d'écoles dans une approche plus ludique
Proposer des activités et ateliers de sensibilisation aux différences	Favoriser la pratique, la mise en situation
Développer les connaissances sur la citoyenneté	
<b>Moyens mis en place</b>	
Création d'un mur des émotions Echange avec différents intervenants	Jeux de mise en situation (marchande, théâtre, activités scientifiques)

## Les objectifs pédagogiques des mercredis

En 2019-2020, l'ALSH périscolaire du mercredi à deux objectifs :

- Poursuivre la valorisation de la structure par le biais d'actions d'autofinancement
- Se préparer à une intégration au Plan Mercredi en janvier 2020

Le finalité sera de créer un partenariat avec le comité des fêtes pour un évènement ludique parents/enfants accrochant ainsi les objectifs de l'ALSH extrascolaire.

Respecter les besoins et envies des enfants en leurs proposant des activités adaptées reste toujours le leitmotiv de l'équipe pédagogique, mais cette année la volonté d'aller plus loin par des activités modulables selon leurs capacités et/ou ressources et adapter l'organisation de la vie quotidienne s'ajoutera à cette volonté. Enfin, tel défini dans le Plan mercredi, le temps du mercredi doit être un temps de relâche dans la semaine et l'équipe pédagogique souhaite développer le « bien chez soi, bien à l'accueil de loisirs ».

<b>O.G 1 Développer des projets à long terme en prenant en compte les envies des enfants</b>	
<b>O.GI 1 Développer le bien-être de l'enfant au sein de la structure</b>	<b>O.GI 2 Favoriser la mise en place d'action d'auto financements</b>
Mettre en place des rituels comme à la maison	Valoriser la participation des enfants
Prendre en compte les envies et les besoins de chaque enfant	Développer un lien avec les partenaires locaux
<b>Moyens mis en place</b>	
Chaussons, pyjamas pour la sieste des petits, nécessaire à brossage de dents. Consultation régulière des enfants sur les activités.	Action d'autofinancement participatives Rencontres intergénérationnelles Participation aux actions des autres structures

<b>« Bien chez soi, bien à l'accueil de loisirs »</b>
Le mercredi, bien qu'intégré dans la semaine comme temps périscolaire, représente un temps de relâche où le besoin et l'envie des enfants doivent être prioritaires. Ainsi l'ALSH propose des rituels « comme à la maison » où les enfants sont invités à prévoir, chaussons, pyjamas pour la sieste et le nécessaire pour se brosser les dents. Le temps de sieste est également aménagé avec un réveil échelonné et une durée plus longue en fonction du besoin de l'enfant.

### 3. ACCOMPAGNEMENT AUX APPRENTISSAGES

L'accompagnement aux apprentissages est un service municipal organisé par la commune d'Althen des Paluds, les lundis, mardis, jeudis et vendredis dans les locaux de l'école élémentaire Simone Veil. Il est encadré par des agents communaux, dans la mesure du possible en possession d'un diplôme de niveau II (baccalauréat ou équivalent) ou supérieur à celui-ci.

Ce service est réservé aux enfants scolarisés du CP au CM2 de l'école élémentaire Simone Veil, dont les parents en ont exprimé le souhait.

#### **Objectifs :**

Ce service n'offre pas un accueil à la carte de type garderie mais un service éducatif d'accompagnement. Un climat favorable à la concentration sera recherché afin de réaliser un travail personnel et sérieux dans des locaux adaptés (salles de classes du bas de l'école élémentaire).

Il n'est pas possible de garantir que tout le travail demandé aux enfants par leur enseignant soit systématiquement effectué dans ce temps, les parents restent seuls garants de la bonne exécution des devoirs de leurs enfants

L'encadrant ou la municipalité ne sont en aucun cas responsables du contenu exact des devoirs

#### **Fonctionnement :**

Les enfants inscrits à l'accompagnement aux apprentissages sont pris en charge dès la fin du temps de classe, par les encadrants. Ils profitent de 16h30 à 17h d'un temps de relâche et de goûter (fourni par les parents). De 17h à 17h45, les enfants, par groupe de niveau intègrent une classe pour la réalisation de leurs devoirs :

Classe 1 Mme Tonnaire: CM1-CM2

Classe 2 Mme Dureau : CE2

Classe 3 Mme Cartier: CE1

Classe 4 Mme Colombo: CP

**Il n'est pas possible pour les parents de venir récupérer leur enfant pendant le temps d'accompagnement aux apprentissages.**

#### **A 17h45 trois possibilités :**

1. L'enfant part seul (s'il y est autorisé par demande écrite des parents)
2. L'enfant est récupéré par ses parents au portail ALSH (cour ALSH)
3. L'enfant est transféré vers l'ALSH périscolaire

En cas de retard du parent, l'enfant sera automatiquement transféré vers l'ALSH périscolaire et la prestation à la période sera facturée au tarif en vigueur (dans le cas où l'enfant n'y est pas déjà inscrit)

#### **Engagement :**

L'enfant qui participe à l'aide aux devoirs s'engage à être assidu dans son travail, à respecter les encadrants, ses camarades ainsi que le matériel communal. Si l'encadrant juge que l'enfant ne respecte pas ces règles et perturbe le service, il en informera la municipalité qui se réserve le droit de l'exclure temporairement ou définitivement.

L'interlocuteur privilégié des parents reste l'encadrant de l'accompagnement aux apprentissages.

Signataires :

Monsieur TERRISSE Michel  
Maire d'Althen des Paluds

Monsieur GAUME Bertrand  
Préfet du Vaucluse

Monsieur PATOZ Christian  
Directeur académique des services  
de l'éducation nationale en Vaucluse

Monsieur PATOZ Christian  
Directeur de la caisse d'allocations  
familiales de Vaucluse

## MAIRIE D'ALTHEN DES PALUDS PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Michel TERRISSE : Maire  
Commission Enfance, Jeunesse & Sports  
Julien DOMERGUE Coordinateur Enfance & Jeunesse  
Service Enfance, Jeunesse & Sports

